



Janvier-février 2022

INDEPENDANT - PROCHE de VOUS - DEFENSEUR des INTERETS de TOUS
COMMUNICATION TRANSPARENTE - CONCERTATION et DIALOGUE SOCIAL
L'HUMAIN au CŒUR de l'ENTREPRISE

Philippe BRASSAC, directeur général du Groupe, s'est félicité des excellents résultats : « Avec un bénéfice net publié de 9,1 milliards d'euros, le groupe a atteint un des meilleurs résultats de son histoire ... Nous avons en fait atteint avec un an d'avance les objectifs de notre plan à moyen terme 2019-2022. ».

De plus, après un dividende de 0,80€ l'an dernier au titre de l'exercice 2020, les actionnaires du Crédit Agricole recevront un dividende total de 1,05 € par action au titre de l'exercice 2021, comprenant à nouveau un rattrapage sur le dividende non distribué en 2020 au titre de l'exercice 2019, pour cause de Covid-19.

Il fait bon être actionnaire du Crédit Agricole, moins d'y être salarié ... Bien sûr Philippe BRASSAC souligne une fois de plus « l'engagement des équipes, apportant leur savoir-faire et leurs talents au service de l'économie » mais bloque toute négociation salariale, y compris dans notre entreprise.

Pourtant avec une inflation de 2,8% en moyenne en France en 2021 (un chiffre jamais atteint depuis 2008), de très bons résultats et une mobilisation sans faille, il aurait été naturel d'obtenir une augmentation collective bien méritée. La direction propose 0 pour cette année et 1,3% pour janvier 2023. De qui se moque-t-on ?

CACIB trouve 80 M€ d'investissement pour le Smart Office, fait des bénéfices record sans aucune redistribution aux salariés et aucune proposition décente lors de la NAO. De nombreux salariés, agacés, nous disent que c'est vraiment du « foutage de gueule » !

PER-COL : Un tout petit plus

Notre Plan d'Épargne Retraite d'entreprise COLlectif évolue pour vous faciliter la constitution d'une épargne personnelle utilisable en complément de votre retraite. L'abondement maximum versé par CACIB passe de 1.500 à 1.700€, avec un pourcentage plus fort d'abondement sur les tranches les plus basses.

Tranches	Abondement (%)	Abondement (€)
Entre 0 et 350€ versés	200%	700€ max
Entre 350,01 et 1 250€ versés	50%	450€ max
Entre 1 250,01 et 4 000€ versés	20%	550€ max

Ainsi, pour 350€ versés sur le PER-COL, l'abondement passe de 280€ à 700€ et pour 1.250€ versés, il passe de 800€ à 1.150€.

L'ordinaire du télétravail

Les dispositions sur l'organisation du travail contenues dans l'accord télétravail s'appliquent enfin au 1^{er} mars 2022. Nous allons donc entrer dans une phase opérationnelle que l'on espère la plus fluide possible. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous rencontrez des difficultés pour faire valoir vos droits !

En 2022, vous disposerez, si vous travaillez à temps plein, de 35 jours flexibles de télétravail en formule hebdomadaire (en plus du jour fixe hebdomadaire) et de 71 jours flexibles en formule annuelle.

N'oubliez pas que :

- Certaines situations spécifiques vous donnent droit à des jours de télétravail supplémentaires.
- Le jour fixe de télétravail non effectué en raison d'un jour de congé (c'est de saison) ou d'un jour férié (lundi 18 avril 2022 par exemple, lundi de Pâques) peut être anticipé ou reporté ultérieurement, dans la limite d'un délai d'un mois précédant ou suivant la date à laquelle le jour devait être pris. Vous ne le perdez pas !

Bureau mobile (Smart Office)

Pour que le projet Smart Office réussisse et soit perçu comme une amélioration du bien-être des collaborateurs, l'écoute des collaborateurs est essentielle, avant, pendant et après le basculement en Smart Office : Avant pour prendre en compte les besoins repérés et co-construire l'espace, pendant et après pour corriger les effets de bord involontaires et s'adapter aux évolutions de ces besoins. Sans compter qu'un bilan à chaque basculement permet d'améliorer les suivants.

Les premiers retours des expériences dites pilotes montrent bien que le Smart Office nécessite un temps d'adaptation, des explications, de la formation, qu'il est exigeant sur les aspects techniques (le WIFI, le casque, par exemple) et qu'il doit être suffisamment adaptatif pour éviter les embouteillages du matin pour trouver sa place. Ces retours d'expérience sont cruciaux pour la suite.

D'autant plus que, même si le taux d'occupation est loin de 100%, il peut rester des places inutilisées car inutilisables (trop sombres, mal placées, trop petites, malcommodes, ...). Il est important de repérer ces espaces inutiles pour modifier l'aménagement.

Après une première information en CSE en octobre dernier, le projet Smart Office a fait l'objet d'une présentation en vue d'une consultation ce 22 février. Le CSE a fait officiellement le choix de mandater le cabinet Orseu pour réaliser une expertise sur le sujet. Il ne manquera pas d'étoffer les premiers retours d'expérience grâce à un nouveau questionnaire et de proposer une adaptation éventuelle du projet au regard de la réglementation ou de solutions qu'il a pu étudier dans d'autres entreprises. Et ceci afin de nous permettre de rendre un avis éclairé à un prochain CSE.

Vive les Vacances !

Compte tenu de la crise sanitaire, la dotation 2022 en Chèques Vacances est à nouveau exceptionnellement augmentée. Les techniciens bénéficieront de 1200€ au lieu de 700€, les cadres de 1040€ au lieu de 610€ et les HC de 780€ au lieu de 460€.

Pour en bénéficier, pensez à vous inscrire ! Vous avez jusqu'au 28 février ...

Et si vous disposez encore de chèques-vacances non utilisés et périmés au 31/12/2021, l'ANCV vous permet de les échanger contre des neufs. Vous avez jusqu'au 31 mars 2022. Retrouvez toutes les informations utiles sur le site du CSE, rubrique Chèques-Vacances 2022/Échanges de titres.

Ne perdez pas vos congés 2021 restants

Jusqu'au 31 mars 2022, vous avez la possibilité de transférer les congés 2021 que vous n'auriez pas consommés dans votre CET (Compte Epargne Temps). Connectez-vous à HRE self-service, rubrique Mes congés\Epargne CET.

Vous pouvez épargner jusqu'à 7 jours ouvrés (18 jours ouvrés si vous avez plus de 50 ans), avec un maximum de 5 CP.

Nous contacter/Nous rejoindre

Vous souhaitez obtenir des compléments d'informations ou faire notre connaissance, contactez :

- Les élus au CSE CACIB :
 - o Philippe AIGRON, Désirée GENIN (Sgy Park Alsace)
 - o Alain BACHOT (Sgy Park Provence)
 - o Pascal JOUSSE (Sgy Park Provence) et Valéry RICHARD (Sgy Park Languedoc)
- ou contactez-nous par mail : sniacam@ca-cib.com.

Et pour être toujours au fait de notre actualité, n'hésitez pas à enregistrer un favori direct vers notre espace SNIACAM <http://hre.ca.cib/syndicats/SNIACAM/App/Accueil.aspx>.

Depuis plus de 50 ans, le SNIACAM est un syndicat atypique, libre et indépendant, tant financièrement que politiquement.

Aimeriez-vous nous rejoindre et tenter l'expérience ? Cela vous donnera un autre regard sur l'entreprise, le groupe et l'action syndicale !